

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2022-085 de la commission du 13 décembre 2022 relatif à l'application des articles 137 et 138 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne au-delà de mars 2023.

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment les articles 1322-2 et 1323-3.

Vu la délibération n°15 du 29 juin 2022 portant sur le cadre de mesures en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la délibération n°20 du 10 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRECS concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise LACOTTE INDUSTRIE le 14 mars 2025.

Vu l'avis simple de la commission rendu en date du 07 juillet 2025.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait de mettre en place des mesures de sécurité de solutions, services et produits spécifiques à ce type d'équipements mais également de sécuriser son système de messagerie par l'installation d'une suite Microsoft 365 Security Premium.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette somme ne pouvant être supérieure à 20 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réelles est de 13 820 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $20\,000 \times 50\% = 10\,000 \text{ €}$

DÉCIDE

D'attribuer à l'entreprise LACOTTE INDUSTRIE, dont le siège est situé au 2A, Le Château - 371 avenue Jean Giraudou - 87400 Le Palais sur Vienne, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise LACOTTE INDUSTRIE, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Disposer des documents sur lesquels primera le budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 23 Juin 2025

Le Président de Limoges Métropole



Document mis en ligne sur le site de Limoges Métropole
N° de publication : 27006-2025-06-01
Date de mise en ligne : 24/07/2025

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la cybersécurité LACOTTE INDUSTRIE

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2025



27006.pdf
(.pdf, 78,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER